

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 JUIN 2016 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2016

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2016

5.3 Transfert de fonds provenant du surplus cumulé à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Adoption du Règlement numéro 11170-2016 modifiant le Règlement numéro 10130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

6.3 Adoption du Règlement numéro 11180-2016 abrogeant le Règlement numéro 10700-2013 sur les alarmes et les systèmes d'alarmes

6.4 Adoption du Règlement numéro 11120-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 74-H

6.5 Adoption du Règlement numéro 11130-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier la grille des spécifications pour les zones 59-H et 61-H

6.6 Avis de motion / Règlement concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements

6.7 Avis de motion / Règlement concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons

6.8 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés

- 6.9 Autorisation de signature / Renouvellement de la convention / Le Quai de la 4^e Avenue
- 6.10 Octroi de contrat pour la surveillance des travaux / Développement Martel, rue des Bruants / Consultants Enviroconseil inc.
- 6.11 Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saison estivale 2016
- 6.12 Achat d'une action au Domaine Fossambault
- 6.13 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150
- 6.14 Ajout du volet « *Municipalité amie des aînées* » à la Politique familiale municipale
- 6.15 Nomination d'un membre du conseil à titre de responsable de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
- 6.16 Nomination d'une responsable de l'administration et d'une chargée de projet dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
- 6.17 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H
- 6.18 Tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H
- 6.19 Autorisation de signature / Protocole d'entente avec CIMA+
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **ORDRE DU JOUR**

91-06-2016

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant :

- 6.20 *Adhésion de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac à la déclaration du sommet des élus locaux pour le Climat (4 décembre 2015 | COP21)*

2. **PROCÈS-VERBAUX**

92-06-2016

2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2016

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de mai 2016 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2016

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 mai 2016 et les invite à le consulter.

93-06-2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2016

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 mai 2016 totalisant 468 037,62 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mai 2016 totalisant une somme de 468 037,62 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

94-06-2016

5.3 Transfert de fonds provenant du surplus cumulé à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus

ATTENDU le surplus cumulé de 1 057 000 \$ au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la Ville désire transférer de ce montant une somme de 400 000 \$ à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE transférer un montant de 400 000 \$ du surplus cumulé à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus.

95-06-2016

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

M. Jean Perron déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations portant sur ce point.

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2016;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

96-06-2016

6.2 Adoption du Règlement numéro 11170-2016 modifiant le Règlement numéro 10130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU les dispositions des articles 244.68 à 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 signé le 29 septembre 2015 et prévoyant, à son article 4.1, que le montant de la taxe soit ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QUE l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires au règlement modificatif;

ATTENDU QUE le règlement modificatif doit prévoir, en conformité avec le règlement pris par le gouvernement, soit le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016, le nouveau montant de la taxe, soit 0,46 \$, et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1^{er} août 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 3 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11170-2016 modifiant le Règlement numéro 10130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit.

97-06-2016

6.3 Adoption du Règlement numéro 11180-2016 abrogeant le Règlement numéro 10700-2013 sur les alarmes et les systèmes d'alarmes

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 2 juillet 2013, le Règlement numéro 10700-2013 abrogeant le Règlement numéro 2003-04-7775 sur les alarmes et systèmes d'alarme;

ATTENDU QU'il s'avère pertinent d'abroger le Règlement numéro 10700-2013 afin de modifier le tarif des amendes reliées aux fausses alarmes, ainsi que le nombre de fausses alarmes tolérées, étant donné le nombre élevé de celles-ci;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 3 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11180-2016 abrogeant le Règlement numéro 10700-2013 sur les alarmes et les systèmes d'alarme, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit.

98-06-2016

6.4 Adoption du Règlement numéro 11120-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 74-H

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir les normes d'implantation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 74-H;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre la construction d'habitations unifamiliales isolées sous la forme d'un projet intégré d'habitation dans la zone 74-H;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance du conseil le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 21 avril 2016;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance du conseil le 3 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11120-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 74-H, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit.

99-06-2016

6.5 Adoption du Règlement numéro 11130-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier la grille des spécifications pour les zones 59-H et 61-H

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir les normes d'implantation et spécifier les usages dans chaque zone;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour les zones 59-H et 61-H dans le but d'y permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées et bifamiliales isolées sous certaines normes;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance du conseil le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 21 avril 2016;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance du conseil le 3 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11130-2016, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier la grille des spécifications pour les zones 59-H et 61-H, lequel est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit.

6.6 Avis de motion / Règlement concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7075 et ses amendements.

6.7 Avis de motion / Règlement concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant la création d'une réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons.

6.8 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés.

100-06-2016

6.9 Autorisation de signature / Renouvellement de la convention / Le Quai de la 4^e Avenue

ATTENDU la convention signée entre la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et la Corporation du Quai de la 4^e Avenue en date du 5 mai 2011 et ce, pour une période de cinq ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette convention pour une période additionnelle de cinq ans (2016-2021), laquelle convention est annexée à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur Jean Laliberté, maire et monsieur Jacques Arsenault, directeur général, à signer la convention pour une période additionnelle de cinq ans, soit 2016-2021, laquelle est annexée à la présente résolution pour valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

101-06-2016

6.10 Octroi de contrat pour la surveillance des travaux / Développement Martel, rue des Bruants / Consultants Enviroconseil inc.

ATTENDU les travaux d'infrastructures prévus pour l'ouverture de la rue des Bruants par la compagnie Transport L & R Martel Inc. en vue d'un projet de développement domiciliaire;

ATTENDU le protocole relatif aux travaux municipaux pour l'ouverture de la rue des Bruants à être signé par le promoteur Transport L & R Martel Inc. et la Ville;

ATTENDU QUE ce protocole spécifie que la Ville mandate la firme d'ingénieurs-conseils responsable de la surveillance des travaux et ce, aux frais du promoteur;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord à l'effet de mandater la firme d'ingénieurs-conseils Consultants Enviroconseil inc. à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Consultants Enviroconseil inc. selon la proposition de service transmise à la Ville le 26 janvier 2016 par M. François Bergeron, ingénieur, afin de procéder à la surveillance des travaux de construction de la rue des Bruants;

QUE le coût du mandat soit établi à 21 150 \$, plus taxes, pour la surveillance-bureau et la surveillance-chantier;

QUE conformément à l'entente à être signée entre la Ville et le promoteur Transport L & R Martel Inc., ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés à la surveillance des travaux. À cet effet, le promoteur s'engage à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par la firme d'ingénieurs Enviroconseil inc.

102-06-2016

6.11 Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saison estivale 2016

ATTENDU QUE la Ville doit assurer le maintien de l'ordre sur son territoire durant la saison estivale;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir les services d'une agence de sécurité pour patrouiller et prévenir la criminalité sur son territoire;

ATTENDU QUE deux firmes ont été invitées à soumissionner pour un service de patrouille et de gardiennage durant la période estivale 2016;

ATTENDU la soumission reçue de la compagnie Gardium Sécurité inc. en date du 5 mai 2016;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 6 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la compagnie *Gardium Sécurité inc.* pour les services de sécurité municipale pour la saison estivale 2016, selon les tarifs suivants :

Sécurité municipale	Taux horaire \$ (excluant les taxes)
Agent de sécurité « Plage »	24,50 \$
Agent de sécurité « Patrouilleur »	25,17 \$

Système de communication Montant forfaitaire	\$ (excluant les taxes)
5 radios	500,00 \$
Voiture patrouille (incluant l'essence)	6,85 \$/hre
1 cellulaire (patrouilleur responsable)	Inclus au tarif horaire

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents pertinents;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2016.

103-06-2016

6.12 Achat d'une action au Domaine Fossambault

ATTENDU QUE monsieur Robert Jacob désire vendre l'action qu'il possède au Domaine Fossambault;

ATTENDU QUE la Ville est intéressée à acquérir ladite action au coût de 9 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'acquisition de l'action appartenant à monsieur Robert Jacob et ce, au montant de 9 000 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé.

104-06-2016

6.13 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a mis en place un programme d'aide financière visant les infrastructures communautaires;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour ce programme;

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'agrandissement du Pavillon des loisirs Desjardins afin d'y installer une bibliothèque publique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, M. Jacques Arsenault, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150.

105-06-2016

6.14 Ajout du volet « *Municipalité amie des aînées* » à la Politique familiale municipale

ATTENDU l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme son intérêt à améliorer la condition de vie des aînés et à les inclure dans la vie sociale de la communauté;

ATTENDU QUE la Ville souhaite ajouter le volet « *Municipalité amie des aînées* » à sa Politique familiale municipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac bonifie sa Politique familiale municipale afin d'y ajouter le volet « *Municipalité amie des aînées* » et ce, dans un délai de 24 mois.

106-06-2016

**6.15 Nomination d'un membre du conseil à titre de responsable de la démarche
Municipalité amie des aînés (MADA)**

ATTENDU l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du conseil municipal sur la qualité de vie des familles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désigne monsieur Marcel Gaumont à titre de « responsable des questions MADA »;

QUE M. Gaumont ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions sur les aînés;

QUE M. Gaumont assume la présidence du Comité de la MADA et qu'il assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique MADA.

107-06-2016

**6.16 Nomination d'une responsable de l'administration et d'une chargée de projet
dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

ATTENDU l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du conseil municipal sur la qualité de vie des familles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désigne madame Stéphanie Langlois comme responsable de l'administration et madame Isabelle Houde comme chargée de projet dans le programme MADA.

108-06-2016

6.17 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

Le greffier, M. Jacques Arsenault, dépose au conseil municipal le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H (document en annexe).

Le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 15. Le nombre de demandes faites est de 17. Par conséquent, un scrutin référendaire doit être tenu.

109-06-2016

6.18 Tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

ATTENDU le dépôt, par le greffier, du certificat annonçant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui stipule qu'un scrutin référendaire doit être tenu;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord à ce qu'un scrutin référendaire soit tenu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'un scrutin référendaire soit tenu le 31 juillet 2016 dans le cadre du Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H.

110-06-2016

6.19 Autorisation de signature / Protocole d'entente avec CIMA+

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement des étangs aérés sont complétés;

ATTENDU les discussions entreprises avec la firme CIMA+ concernant certains aspects du devis et de la surveillance;

ATTENDU QUE la Ville et la firme CIMA+ en sont venues à une entente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, M. Jacques Arsenault, à signer un protocole d'entente avec la firme CIMA+ relatif aux travaux de réaménagement des étangs aérés.

111-06-2016

6.20 Adhésion de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac à la déclaration du sommet des élus locaux pour le Climat (4 décembre 2015 | COP21)

ATTENDU QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville / Fête nationale du Québec et Fête du Canada

Dans le cadre la fête nationale du Québec et de la Fête du Canada, les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les vendredi 24 juin 2016 et 1^{er} juillet 2016.

7.2 Brunch d'ouverture de la saison estivale

Le conseil municipal invite les résidents de Fossambault-sur-le-Lac à son brunch d'ouverture de la saison estivale qui se tiendra le dimanche 26 juin 2016, de 11 h à 13 h, sur le terrain de l'ancien restaurant Le Baladeur. Cette activité est gratuite.

7.3 Les Bouquinistes

Le marché aux puces de livres se tiendra à la salle communautaire Le Bivouac les 25 et 26 juin de 10 h à 15 h.

7.4 Messes d'ouverture

L'Abbé Lucien Robitaille célébrera la messe d'ouverture de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse le dimanche 19 juin à 10 h 30. Une messe aura lieu par la suite tous les dimanches jusqu'au 4 septembre.

Pour sa part, la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac tiendra sa messe d'ouverture le dimanche 3 juillet à 9 h 30 et sera célébrée par l'Abbé Pierre Duguay.

7.5 Début des activités aux camps de jour

Les inscriptions aux camps de jour se feront aux dates suivantes :

- Corporation nautique de Fossambault (CNF) Samedi 18 juin, de 10 h à 13 h
(endroit : Pavillon Desjardins) www.lacnf.org
- Club nautique du Lac St-Joseph (CNLSJ) Samedi 18 juin, de 10 h à 14 h
(endroit : 6200, route de Fossambault) www.cnlsj.ca

*Les cartes de plage seront également en vente au **Pavillon Desjardins** lors de cette journée d'inscription.*

7.6 Souper-bénéfice du Club nautique du lac Saint-Joseph

Le souper familial d'ouverture se tiendra au Club nautique du lac St-Joseph le vendredi 1^{er} juillet à 18 h.

7.7 Ouverture de la plage municipale

La compagnie Gardium a obtenu le contrat de service pour la sécurité municipale pour la saison 2016. Ils seront sur place les fins de semaine à compter du 11 juin pour l'ouverture de la plage et à temps plein à compter du 24 juin jusqu'au 28 août.

7.8 Le Grand défi Pierre Lavoie

Le Grand défi Pierre Lavoie aura lieu le vendredi 17 juin prochain sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Près de 450 cyclistes feront le tour du lac entre 13 h et 14 h et seront escortés par la Sûreté du Québec.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 15, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ concernant l'acquisition du Baladeur et la réorganisation de la Marina-à-Tangons.
2. La surveillance sur la plage municipale après 18 h par Gardium.
3. La tenue du scrutin référendaire prévu le 31 juillet prochain sur le Règlement modifiant la grille des spécifications pour la zone 27-H (rues des Bruants, de l'Épervier) :
 - La décision de la Ville;
 - La possibilité d'un vote par anticipation;
 - Les coûts;
 - Les avantages financiers des citoyens;

À 20 h 45, monsieur le maire demande l'accord des membres du conseil afin de prolonger la période de questions. À l'unanimité, les membres du conseil acquiescent à la demande et la période de questions se poursuit.

4. Le règlement en voie de modification relativement aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés.

Fin de la seconde période de questions à 21 h.

112-06-2016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 21 h.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier